



# **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Du Marsan**

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

### **Année 2010**

**Rapport  
présenté par M. ALYRE, Président du SICTOM du Marsan  
et adopté par le Comité Syndical  
le 16 mai 2011**

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995  
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

Mis à la disposition du public au siège du SICTOM du Marsan  
et transmis aux collectivités adhérentes

---

1038, route du Marcadé – 40090 SAINT PERDON - ☎ 05.58.85.88.00 – Fax : 05.58.75.09.77

*contact@sictomdumarsan.fr*

---

# SOMMAIRE

---

## **1- Présentation du SICTOM du Marsan**

- 1-1 Rappel historique – Evolution
- 1-2 Composition du Syndicat
- 1-3 Compétences
- 1-4 Objectifs généraux

## **2- Services**

- 2-1 Administration générale
- 2-2 Collecte des ordures ménagères
- 2-3 Traitement des ordures ménagères
- 2-4 Collecte sélective et tri-conditionnement  
Collecte du verre et des textiles
- 2-5 Déchèteries

## **3-Financement**

- 3-1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 3-2 Redevance spéciale
- 3-3 Tarifs divers

## **4-Synthèse financière**

- 4-1 Coût à la tonne des services collecte et traitement
- 4-2 Coût par service et par habitant

---

# **1 - Présentation du SICTOM du Marsan**

---

## **1-1 Rappel historique – Evolution**

Créé par arrêté préfectoral le 26 juillet 1974 entre cinq communes (Benquet, Campagne, Haut-Mauco, Saint-Perdon et Saint-Pierre-du-Mont), le SICTOM du Marsan s'est étendu progressivement jusqu'en 1988 à de nombreuses communes.

Le 23 février 1988, il voit l'adhésion de 31 communes et le retrait d'une seule (Pouydesseaux).

Par arrêté préfectoral du 5 mai 1988, il change d'appellation : de SICTOM de Mont-de-Marsan Sud il devient le SICTOM du Marsan.

Une autre évolution importante consistera à se transformer en syndicat mixte, selon l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001, du fait de l'adhésion des communautés d'agglomération et de communes en lieu et place des communes qu'elles regroupent.

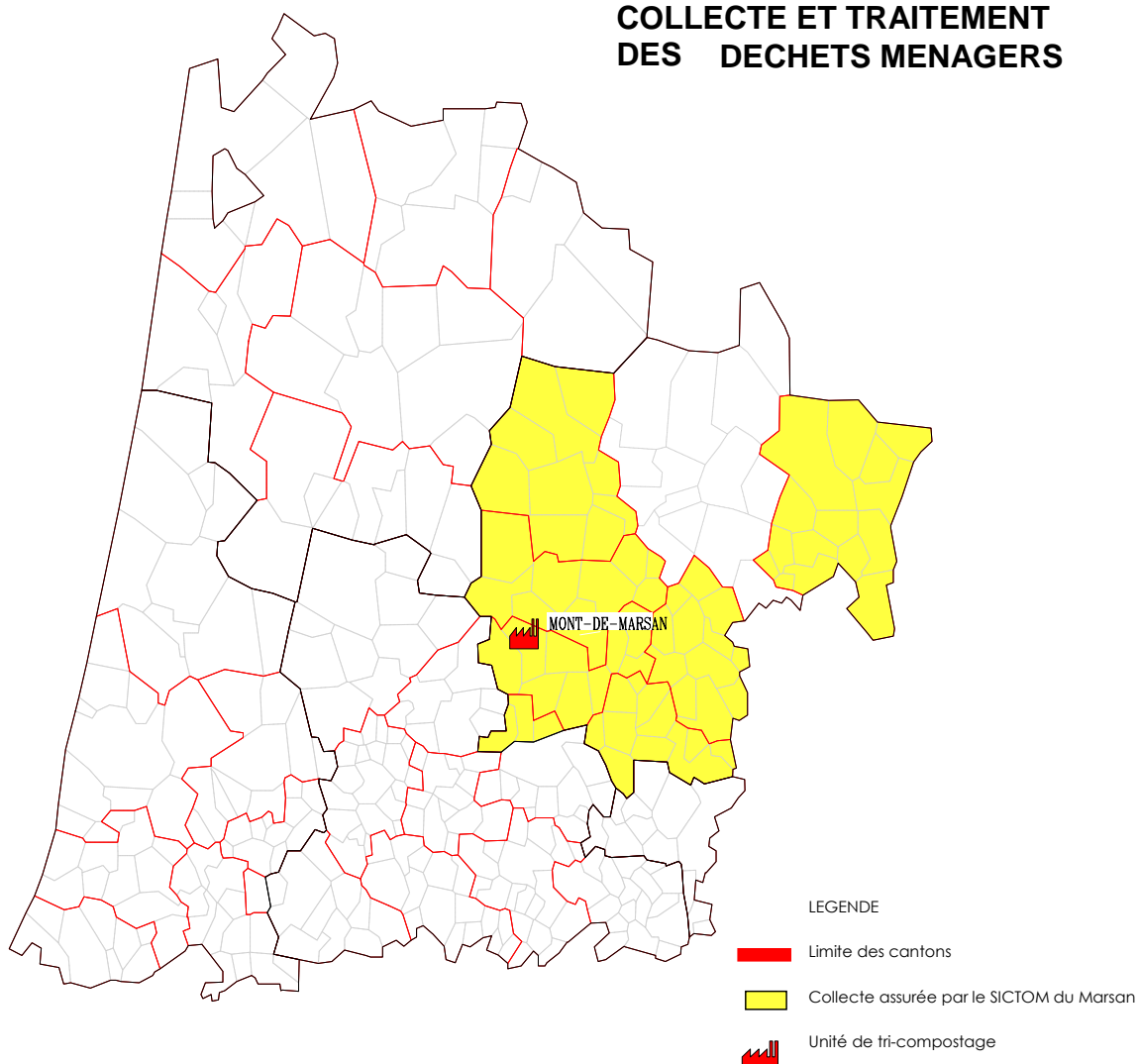
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et l'adhésion de la Commune de Bordères-et-Lamensans à la Communauté de Communes du Pays Grenadois, sept Communautés de Communes adhèrent au SICTOM du Marsan pour tout ou partie de ses compétences.

## 1-2 Composition du Syndicat

Au 31 décembre 2010, le Syndicat est un syndicat mixte fermé composé de :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Nombre de communes</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
Communauté d'Agglomération du Marsan	18	53 243
Communauté de Communes du Pays Grenadois	11	7 882
Communauté de Communes du Pays de Roquefort	12	6 904
Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais	12	6 105
Communauté de Communes du Gabardan	15	3 820
Communauté de Communes du Pays d'Albret (Bélis, Brocas, Canenx, Cère, Garein, Labrit, Maillères, Le Sen, Vert)	9	3 479
Communauté de Communes du Cap de Gascogne (Aurice, Bas-Mauco, Cauna, Haut-Mauco)	4	2 213
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>83 646</b>

### SICTOM DU MARSAN COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



Le Syndicat a pour objet d'assurer :

- la collecte et le traitement des déchets issus des ménages et des administrations,
- le traitement des boues issues des stations d'épuration de la ville de MONT DE MARSAN, dans la limite de 8 % du tonnage entrant des ordures ménagères

Le Syndicat exerce la compétence **traitement** pour l'ensemble des communes.

En ce qui concerne la compétence **collecte**, qui regroupe la collecte des OM, la collecte sélective et les déchetteries, le S.I.C.T.O.M. exerce cette compétence sur toutes les communes sauf sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Roquefort.

Finalement, en 2010, le Syndicat exerçait ses compétences de la manière suivante :

Communes	Collecte des OM	Collecte Sélective	Déchèteries	Traitement
Nombre	69	69	69	81
Population	76 742	76 742	76 742	83 646
<i>Population 2009 (pour mémoire)</i>	<i>75 961</i>	<i>75 961</i>	<i>75 961</i>	<i>82 788</i>
Progression	+ 1.03 %	+ 1.03 %	+ 1.03 %	+ 1.04 %

## **1-4 Objectifs généraux**

### **● Service aux usagers :**

Le SICTOM a poursuivi en 2010 l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment par la mise en place, sur l'ensemble des communes de son périmètre, d'outils destinés à améliorer la qualité du ramassage et du tri des ordures :

### **Collecte ordures ménagères et tri sélectif**

- Achat de deux bennes à ordures ménagères de 19 et 26 Tonnes (318 000 €)
- Achèvement de la numérisation de l'ensemble des tournées, grâce à l'affectation d'un agent spécialement dédié et formé sur le logiciel Synoptis
- Refonte des tournées rurales au 1<sup>er</sup> septembre en vue de leur optimisation et leur sécurisation
- Achat de 1 500 composteurs (112 000 €) mis à la disposition des usagers par convention, portant ainsi le nombre d'appareils à 7 000 installés depuis 2006,
- Achat de 36 bacs destinés à la collecte sélective
- Distribution de 1 187 500 sacs transparents jaunes
- Renouvellement de la labellisation du service collecte « Qualitri » pour 3 ans, délivré par l'Ademe

### **Déchèteries :**

- Remplacement des équipements des points d'apport volontaire pour la collecte du verre (15 colonnes) et du papier (6 colonnes) pour un montant de 44 000 €
- Achat de 7 caisses (36 000 €)
- Achat d'un camion grue pour la collecte du papier et en prévision de la collecte des bacs enterrés de Mont de Marsan (210 000 €)
- Doublage des gardiens des déchèteries du Battan et Saint Pierre du Mont en période de forte fréquentation (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) les lundi et samedi

### **Communication**

- Recrutement d'un responsable communication

- Organisation d'une journée portes ouvertes le 18 septembre, avec 250 personnes accueillies
- Elaboration de nouveaux projets pédagogiques destinés aux scolaires
- Accueil de 42 classes et 956 élèves
- Achat de matériel spécifique : logiciel de mise en page, gadgets, matériel d'animation
- Elaboration des deux journaux du tri, avec dépôt auprès de 52 mairies et distribution par les services municipaux, et diverses plaquettes de communication écrite
- Animations en grande distribution (La Grande Récré, supermarchés), marchés de Grenade, Villeneuve, et Mont de Marsan), déchèteries (St Pierre du Mont, Le Battan, Parleboscq, Labrit), sur des événements ponctuels (salon de l'habitat, portes ouvertes aux Jardins de Nonères)
- Mise en place de groupes de travail pour le tri dans les lieux publics : 6 communes impliquées, chacune étant pilote pour la mise en place du tri sélectif et du compostage dans ses lieux publics
- Mise en place et animation de réunions publiques sur le thème des déchets dans les villages
- Porte à porte de suivi de qualité du tri sélectif et de modification de collecte en milieu rural et urbain
- Aide à la rédaction et la mise en page d'articles traitant des déchets dans les bulletins municipaux de nombreuses communes du syndicat
- Expérimentation sur la collecte du verre  
 Test effectué sur une période de 6 mois, du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre, avec mise à disposition d'un sac de précollecte, sur 2 types d'habitats :
  - zone rurale : commune de Geloux, 300 foyers
  - zone urbaine : cité Benoît de Mont de Marsan, 74 foyers
 Le résultat de ces tests n'est pas significatif en terme de tonnages : En zone rurale, le sac mis à disposition semble peu adapté aux usages, et en zone urbaine, la colonne étant disposée en bordure de voie, la présence de travaux de voirie ont gêné pendant plusieurs mois l'accès à la colonne.
- Expérimentation sur la collecte du papier  
 Test effectué sur une période de 6 mois, du 1<sup>er</sup> Avril 2010 au 30 Septembre 2010, à partir de 9 colonnes installées sur les communes de Benquet, Bretagne de Marsan et Saint Perdon.  
 Le tonnage total ainsi détourné de la collecte est estimé à 23,5 T, représentant un gain de 5 452 € par rapport à la collecte sélective.
- Elaboration des deux journaux du tri, avec dépôt auprès de 52 mairies et distribution par les services municipaux, et diverses plaquettes de communication écrite
- Renforcement de la communication vers les élus et les communes
  - o Organisation de quatre réunions pour les cantons de Grenade, Villeneuve, Mont de Marsan et Labrit :
    - Avec les employés communaux afin de les sensibiliser et organiser une réflexion sur le tri dans les lieux publics

- Avec les élus communautaires concernant l'activité du syndicat, les données financières et les perspectives liées au Grenelle de l'Environnement et à la modernisation de l'unité de compostage

## ● Démarche qualité

La labellisation du service collecte « Qualitri » a été renouvelée pour 3 ans, par l'Ademe  
Les déchèteries sont labellisées *Qualiplus* par l'ADEME.

## ● Hygiène-sécurité-environnement

Le SICTOM du Marsan a poursuivi sa démarche de prévention des risques professionnels. M. Laurent DEHEZ a été reconduit dans sa fonction d'ACMO, pour trois ans. A ce titre, il a participé au stage de formation continue.

La Formation Continue Obligatoire (FCO) a concerné 11 agents (1 agents du service déchèteries et 10 agents du service collecte).

Des actions de sensibilisation ont été menées en faveur de l'ensemble du personnel (formations santé sécurité au travail), des agents d'accueil des déchèteries (prévention des agressions, risques et conflits), des agents appelés à manipuler du poids (gestes et postures), des agents de collecte (éco-conduite, Sécurité-Santé-Travail, sécurisation des tournées).

Le document unique relatif à la sécurité a été mis à jour.



---

## 2 - Services

---

### 2-1 ADMINISTRATION GENERALE

L'administration générale est assurée par 4 agents :

- 1 attaché principal territorial pour la Direction des services
- 1 Rédacteur Territorial
- 1 Adjoint Administratif de 1<sup>o</sup> classe promu Rédacteur au 1<sup>er</sup> juillet 2010
- 1 Animateur, pour 20 % (en remplacement lors des congés et des décharges syndicales)
- 1 femme de service à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>)

#### **2-1.1 COUT DU SERVICE**

Il s'établit à 234 415.53 €, enregistrant une hausse de 10 661.84 € par rapport à 2009 en raison notamment des charges relatives au personnel (traitement, formations, assurances statutaires) et des frais généraux (mise en réseau des logiciels de gestion).

Frais personnel :	68 %
Frais financiers :	6 %
Frais élus :	5 %
Autres charges (assurances, fournitures, formations, affranchissement, téléphone)	15 %
Intérêts	5 %
Amortissements	6 %

#### **2-1.2 PRIX DE REVIENT**

Il s'établit à : 2.80 € par habitant (au lieu de 2.70 € en 2009)

## **2-2 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Ce service est organisé en régie au moyen de containers de regroupement de 770 litres pour les communes rurales et certains lotissements de MONT DE MARSAN et SAINT PIERRE DU MONT et en sacs, collectés en porte à porte en zone agglomérée.

### **2-2.1 MOYENS**

#### **Le personnel comprend:**

- 1 responsable technique (pour 40 % de son activité)
- 1 chef de service (pour 70 % de son activité),
- 2 adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe (pour 60 % de leur activité)
- 2 agents à l'atelier (pour 60 % de leur activité)
- 2 agents pour le lavage (pour 70 % de leur activité)
- 23 agents à temps complet,
- 5 agents à temps non complet (29/35<sup>ème</sup>),
- 1 femme de service à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) (pour 60 % de son activité)
- 1 agent en contrat aidé (CAE) (pour 100 % de son activité)

#### **Le matériel est constitué, pour 43 tournées, de :**

- 10 bennes
- 1 camion de lavage
- 1 850 containers de 770 litres et 318 containers de 340 litres en milieu urbain,
- 3 700 containers de 770 litres et 150 containers de 340 litres en milieu rural

### **2-2.2 MODALITES DE COLLECTE**

Les communes rurales sont collectées une fois par semaine et, pour les plus importantes, deux fois par semaine dans leur centre bourg.

En dehors du centre ville de Mont de Marsan qui bénéficie de la collecte quatre fois par semaine, les communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont sont collectées deux fois par semaine en secteur urbain, une fois par semaine en secteur rural.

Compte tenu des résultats du recensement, la population ainsi collectée représente 76 742 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, contre 75 961 habitants en 2009.

Le Syndicat a collecté **18 809.33 Tonnes** d'ordures ménagères sur 69 communes, ce qui représente une réduction de **3.58 %** par rapport à 2009.

### **2-2.3 COUT DU SERVICE**

Il s'établit à 1 570 547.64 €, et enregistre une progression de 4.70 % par rapport à 2009 (+70 512.95 €).

Frais personnel :	64 %
Entretien matériel :	4 %
Carburant :	11 %
Autres charges (assurances, téléphone, eau, électricité, vêtements de travail, formations, divers...)	5 %
Amortissements	16 %

Il convient cependant de noter une augmentation :

- de la masse salariale de 4.50 % par rapport à 2009, en raison principalement des augmentations de traitement suite aux avancements de grade et du régime indemnitaire, en partie compensée par le remboursement des charges liées au CAE.
- des charges de carburants (+ 31 000 €)

### **2-2.4 PRIX DE REVIENT**

Il s'établit ainsi :

- à la tonne : 83.50 €, soit 8.59 % de plus qu'en 2009 (76.89 €)
- à l'habitant : 20.47 €, soit 3.64 % de plus qu'en 2009 (19.75 €)

## 2-3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le traitement des ordures ménagères est effectué sur l'usine de compostage de SAINT PERDON. Cette usine est exploitée par un prestataire de service, la Société CYCLERGIE, qui emploie 6 personnes en contrat à durée indéterminée :

- 1 chef d'exploitation électromécanicien
- 5 chauffeurs d'engins - mécaniciens d'entretien

Du personnel d'appoint en contrat à durée déterminée ou en intérim complète ponctuellement cet effectif.

### 2-3.1 TONNAGES

Le tonnage d'OM s'établit à **20 882.93 Tonnes** (contre 21 758.98 T en 2009), soit une diminution de **4.02 %** par rapport à 2009. Celui des boues s'élève à **1 412.64 Tonnes**, soit **26.88 T** de plus qu'en 2009 (+1.93 %).

Le coût du traitement de ces boues est directement payé par la Régie des Eaux de MONT DE MARSAN à l'exploitant de l'usine de compostage de SAINT PERDON.

Le tonnage d'OM se répartit ainsi :

- **20 137.43 Tonnes** compostées à SAINT PERDON, dont **55.28 Tonnes** de DIB,
- **745.50 Tonnes** incinérées à PONTENX pendant l'arrêt technique.

Le tonnage moyen journalier traité à SAINT PERDON est de **79.91 Tonnes** pour une capacité autorisée de 100 Tonnes.

- La production estimée de compost est de **7 745.69 Tonnes**. Compte tenu du reliquat de 2009, le tonnage évacué s'établit à **7 970.12 Tonnes**.
- **325.60 Tonnes** de ferrailles ont été valorisées pour un montant de 11 522.35€.
- **12 061.96 Tonnes** de refus ont été produites et transportées à Caupenne

#### Apport par secteur :

- S.I.C.T.O.M. :	<b>90.07%</b>	<b>18 809.330 T</b>
- Canton de ROQUEFORT :	<b>8,13 %</b>	<b>1 698.560 T</b>
- Ville de Mont-de-Marsan, D.I.B., divers	<b>1,53 %</b>	<b>319.760 T</b>
- DIB	<b>0.27 %</b>	<b>55.280 T</b>

## **2-3.2 COUT DU SERVICE**

Il s'établit à 1 826 364.73 € comme suit :

- Coût brut du service	<b>1 826 364.73 €</b>
- Vente ferrailles	11 522.35 €
- Soutiens versés par Eco Emballages	33 587.59 €
- Valorisation Compost OM	14 826.90 €
- Valorisation acier compost	13 640.81 €
- Valorisation acier sur mâchefers	255.35 €
- Valorisation énergétique	4 864.53 €
<b>- Coût net du service</b>	<b>1 781 254.79 €</b>

A titre de comparaison, le coût du service brut accuse une augmentation de 6.15 % par rapport à 2009, avec une stabilisation des dépenses d'emprunt.

Ce coût comprend :

- le transport et le traitement des refus au CSDMA de Caupenne : 782 782.14 € incluant la TGAP au taux de 20 € la tonne (contre 15 € en 2009)
- le règlement de l'exploitation de l'usine à Cyclergie (686 916.84 €)
- le redressement sur la TGAP au titre de 2006, 2007 et 2008, acquitté pour un montant de 13 674 €,

Le coût du service se répartit ainsi :

Coût brut : 1 743 465.03 €	86.58 €/Tonne	pour 20 137.43 Tonnes traitées	à SAINT PERDON
Coût résiduel : 1 703 474.97 €	84.60 €/Tonne		
Coût brut : 82 899.70 €	111.20 €/Tonne	pour 745.50 Tonnes incinérées	à PONTENX
Coût résiduel : 77 779.82 €	104.33 €/tonne		

Rémunération nette CYCLERGIE (686 916.84 €) :	36 %
Traitement des refus de compostage	36 %
Transport des refus de compostage	8 %
Evacuation du compost	2 %
Arrêt technique à PONTENX (transport + traitement):	5 %
Charges d'emprunt (capital et intérêts)	2 %
Autres charges	11 %

#### **2-3.4 PRIX DE REVIENT RESIDUEL**

	2010	2009	2008
A Saint Perdon A la tonne	84.60	76.91	46.44
A Pontenx à la tonne	104.33	98.70	91.13
Coût moyen résiduel à la tonne	85.30	79.07	47.50
Coût moyen à l'habitant	21.30	20.78	13.00

## **2-4 COLLECTE SELECTIVE ET TRI CONDITIONNEMENT**

La collecte sélective est également réalisée en régie sur le même mode que la collecte des ordures, grâce à des sacs transparents mis à disposition des usagers, sauf :

- la collecte du verre qui est organisée sur la base de points d'apport volontaire installés dans chaque commune,
- la collecte des textiles et chaussures assurée par la Société Ecoval

### **2-4.1 MOYENS**

**Le personnel comprend :**

- 1 responsable technique (20 % de son activité),
- 1 chef de service (pour 30 % de son activité),
- 2 adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> classe (pour 20 % et 40 % de leur activité)
- 10 agents à temps complet,
- 2 agents à temps non complet (29/35<sup>ème</sup>),
- 3 agents de communication (dont deux pour 80 % de leur activité)
- 2 agents de garage (pour 20 % de leur activité)
- 2 agents du lavage (pour 30 % de leur activité)
- 1 agent d'entretien (pour 10 % de son activité)
- 1 femme de ménage (pour 30 % de son activité)

**Le matériel est constitué, pour 22 tournées, de :**

- 3 bennes,
- 1 chargeur à bras télescopique pour les sacs,
- 2 800 containers de 770 litres et 25 containers de 340 litres en milieu rural
- 819 containers de 770 litres et 246 containers de 340 litres en milieu urbain

### **2-4.2 MODALITES DE COLLECTE ET FLUX**

#### **A) COLLECTE DES SACS TRANSPARENTS**

La fréquence de collecte des bacs de regroupement est d'une fois par quinzaine dans les communes rurales, et une fois par semaine pour les bourgs les plus importants. Les villes de MONT DE MARSAN et SAINT PIERRE DU MONT sont collectées une fois par semaine.

Le tri des déchets issus de la collecte sélective est réalisé par un prestataire de service : la Société « Onyx Aquitaine – Véolia Propreté », qui exploite le centre de tri de Valorige à LALUQUE.

Concernant la collecte des sacs jaunes, le Syndicat a collecté **3 767.432** Tonnes sur 69 communes, soit une progression de **1.10 %** par rapport à 2009.

Le coût de la prestation de tri et conditionnement s'élève à 888 397.32 €, en légère baisse par rapport à 2009 (895 818.04 €) en raison de la diminution des refus (-18 %). L'achat de sacs jaunes mis à disposition des usagers s'élève à 89 021.55 €.

### **FLUX DES MATERIAUX**

Matériaux	Tonnes
Acier	137.848
Aluminium	19.948
E.M.R., carton brun	702.830
Tétra	53.595
P.E.T. foncé	52.007
P.E.T. clair	104.509
P.E.H.D.	128.038
Journaux-Magazines	1 809.578
Sacs P.E. (estimés)	401.419
Refus	357.66
<b>TOTAL</b>	<b>3 767.432</b>

### **B) COLLECTE DU VERRE**

Le S.I.C.T.O.M. dispose d'un réseau de 260 colonnes réparties sur l'ensemble des collectivités.

La collecte du verre a été assurée par la Société SLR à CLERMONT, pour un montant de 93 101.29 €, en augmentation de 4.51 % par rapport à 2009.

Le tonnage livré s'établit à **2 125.350 Tonnes**, et est en progression de 3.32 % par rapport à 2009 (+ 68.42 Tonnes), représentant 27.60 kg par habitant.

### **C) COLLECTE DU TEXTILE**

Le SICTOM a mis en place progressivement depuis le 2<sup>o</sup> trimestre 2009 la collecte des textiles – y compris les articles de maroquinerie, jouets, peluches, linge de maison, tissus



d'ameublement etc...- grâce à la Société ECOVAL qui assure la mise à disposition des conteneurs, la gestion et le recyclage des enlèvements, ainsi que la propreté des sites.

Ainsi, au total 23 communes sont réparties sur 18 communes et Landes Partage. La quantité ainsi récupérée et traitée s'élève à 236 Tonnes, sans frais pour le syndicat.

### **2-4.3 COUT DU SERVICE**

Le coût du service s'établit à 2 032 069.45 €, avec une progression de **11 %** par rapport à 2009.

Frais personnel :	29 %
Charges financières :	1 %
Tri-conditionnement Onyx Aquitaine et traitement des refus	45 %
Sacs plastiques :	4 %
Collecte du verre	5 %
Carburant, entretien véhicules	4 %
Autres charges (assurances, téléphone, eau, électricité, divers)	2 %
Amortissements	10 %

La part représentative des frais de personnel accuse une hausse de 3 points en raison du renforcement en personnel et au déploiement des moyens au service communication ; celle des charges liées au tri conditionnement est en baisse de 4 points en raison du tassement des prix.

**RECETTES ENCAISSEES** : elles s'établissent ainsi :

	Montant	Evolution 2010/2009
Eco-Emballages	419 291.77 €	- 13%
Eco-Folio (soutien JRM)	33 738.00 €	- 13 %
Reprise du verre par OI Manufacturing (contrat garantie de reprise)	66 760.45 €	+ 12 %
Reprise des matériaux par Onyx Aquitaine (contrat reprise garantie)	212 637.80 €	+ 96 %
<b>TOTAL</b>	<b>732 428.02 €</b>	<b>+ 6 %</b>

Compte tenu de ces recettes, le coût résiduel du service s'élève à 1 299 641.33 €.

## **2-4.4 PRIX DE REVIENT A L'HABITANT**

### **COLLECTE DU VERRE**

	2010	2009	Evolution 2010/2009
Coût du service	1.21	1.17	+ 4 %
<i>Produits reprise des matériaux</i>	0.87 <sup>(1)</sup>	0.78	+ 12%
<i>Soutiens</i>	0.14 <sup>(2)</sup>	0.14	0 %
Coût résiduel	0.20	0.25	- 20 %

(1) OI Manufacturing (66 760.45 €)

(2) Eco Emballages (10 535.59 €)

### **COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)**

	2010	2009	Evolution 2010/2009
Coût du service	26.48	22.84	+ 16 %
<i>Produits reprise des matériaux</i>	2.77	1.43	+ 94 %
<i>Soutiens</i>	5.77 <sup>(1)</sup>	6.71	- 14 %
Total recettes	8.54	8.14	+ 5 %
Coût résiduel	17.94	14.70	+22 %

(1) Eco Emballages (408 756.18 €) + Eco Folio (33 738 €) = 442 494.18 €

## **2-4.5 PRIX DE REVIENT A LA TONNE**

### **COLLECTE DU VERRE**

	2010 (2 125.35 T)	2009 (2 056.93 T)	Evolution 2010/2009 + 2.83 %
Coût du service	43.81	43.31	+ 1 %
<i>Produits reprise des matériaux</i>	31.56 <sup>(1)</sup>	28.91	+ 9 %
<i>Soutiens</i>	4.98 <sup>(2)</sup>	5.09	- 2 %
Coût résiduel	7.27	9.31	- 22 %

(1) OI Manufacturing (66 760.45 €)

(2) Eco Emballages (10 535.59 €)

**COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)**

	2010 (3 767.432 T)	2009 (3 726.14 T)	Evolution 2010/2009
Coût du service	514.66	465.57	+ 11 %
<i>Produits reprise des matériaux</i>	56.44	29.15	+ 94 %
<i>Soutiens</i>	117.45 <sup>(1)</sup>	136.89	- 14 %
Total recettes	173.89	166.04	+ 6 %
Coût résiduel	340.77	299.53	+ 14 %

(1) *Eco Emballages* (408 756.18 €) + *Eco Folio* (33 738 €) = 442 494.18 €

## **2-5 DECHETERIES**

Le Syndicat dispose d'un réseau de huit déchetteries : quatre urbaines et quatre semi-urbaines.

Les déchetteries urbaines sont situées à MONT DE MARSAN et à SAINT PIERRE DU MONT, elles sont ouvertes exclusivement aux ménages du lundi au samedi de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H.

Les horaires d'ouverture des déchetteries semi-urbaines de GRENADE et VILLENEUVE sont ouvertes, à raison de 32 h 30 par semaine les :

Lundi : de 14 h à 18 h

Mardi-mercredi-vendredi : de 9h à 12 h et 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 12 h et 13h30 à 18 h.

Les déchetteries de LABRIT et PARLEBOSCQ sont ouvertes à raison de 19h30 par semaine les :

Lundi et mercredi : 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h 30 à 18 h

Samedi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

### **2-5.1 MOYENS**

**Le personnel comprend :**

- 1 responsable (pour 40 % de son activité),
- 1 chef de service,
- 4 chauffeurs à temps complet,
- 1 gardien à temps complet,
- 3 gardiens à temps non complet : 32,50/35,
- 1 gardien à temps non complet : 23,50/35,
- 2 gardiens à temps non complet : 19,50/35,
- 2 gardiens à temps non complet : 32,50 h
- 2 gardiens en renfort, les lundi et samedi sur les sites du Battan et Saint Pierre du Mont
- 2 agents à l'atelier (pour 20 % de leur activité)
- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (pour 20 % de son activité)
- 1 agent d'entretien (pour 50 % de son activité)
- 1 agent de communication (pour 20 % de son activité)

- 1 femme de service à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) (pour 10 % de son activité)

**Le matériel est constitué de :**

- 1 véhicule de service,
- 3 camions dont 1 équipé d'une grue,
- 90 caisses,
- 1 broyeur,
- 1 compacteur,
- 1 chargeur
- 1 remorque trois essieux

**2-5.2 FLUX DES MATIERES**

Matériaux	Repreneur	Mode de valorisation	Tonnage	Evolution des tonnages 2010/2009	Coûts TTC prestataires (transport/TP traitement/TT)
Déchets verts	SICTOM	Broyage (agricole) Transport	6 645.830	- 0.1 %	45 431.88€ TP
	SYDEC	Broyage et compostage	4 448.400		35 188.70€ TT
Tout-venant	SIETOM Chalosse	Enfouissement	2 408.560	- 1.23%	48 731.29€ TP 199 431.67€ TT
Gravats	CTM de Menjun	Enfouissement	3 842.040	- 17 %	18 642.42€ TT
Cartons	SAICA Nature	Recyclage	314.560	+19 %	7 250.40€ TT
Bois	Séosse	Transport, recyclage et val.énergétique	1 829.880	+ 4 %	96 810.35€ (TT+TP)
Ferraille	AFM Recyclage	Recyclage	641.560	- 22 %	0
Papier	CLVM	Recyclage	565.640	+ 11 %	7 371€ T
DEEE	LLAU REDMAT	Recyclage	455.292	+ 13%	0
HUILES	Chimirec Dargelos	Régénération et valorisation	23.239	+7.31 %	0
DMS	SIAP	Régénération et valorisation	69.580	+ 32 %	53 101.50 € TT+TP
Piles	COREPILE (collectées par la SIAP)	Elimination	6.319	- 8 %	
<b>TOTAL</b>			<b>21 250.86</b>	<b>-3.61 %</b>	

DASRI	Centre Hospitalier Layné	Incinération	1 735 boîtes	+ 6 %	577.50 € TT
Cartouches d'encre	LVL	Régénération et Valorisation	3 013 unités	-29 %	0
Palettes	Dupouy Captieux palettes	Recyclage	796 unités	+ 80 %	0

Les tonnages enregistrent une baisse de 3.61 %, notamment les gravats en raison du nouveau règlement mis en place au début de l'année.

### **2-5.3 COUT DU SERVICE**

Il s'établit à 1 526 623.57 €, en hausse de **0.1 %** par rapport à 2009.

Frais personnel :	33 %
Entretien matériel, véhicules et carburant	6 %
Transports TVD, broyât DV	5 %
Prestataires (DMS, bois, ferrailles, papier, DV)	13 %
Frais financiers :	1 %
Stockage gravats, enfouissement refus TVD	12 %
Autres charges générales (assurance, téléphone, divers)	21 %
Amortissements	9 %

### **PRODUITS ENCAISSES**

	Montants	Evolution 2010/2009
OCAD3E (soutien DEEE)	20 687.82 €	+ 82 %
Eco-Folio (soutien JRM)	11 246.00 €	+ 9 %
Vente des matériaux ( <i>cf. liste infra</i> )	115 442.80	+ 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>147 376.62 €</b>	<b>+ 25 %</b>

Le produit issu de la vente des matériaux se décompose ainsi :

- Les produits issus de l'apport des déchets verts par les professionnels : 22 833.82 € pour 360.79 Tonnes facturées
- La reprise des ferrailles par AFM Recyclage : 58 015.95 € pour un total de 641.60 Tonnes
- La reprise du papier par le CLVM (Centre Landais de Valorisation Matières) : 11 872.80 € pour 593.64 Tonnes
- La reprise du carton par Véolia : 22 720.23 € pour 274.98 Tonnes

Compte tenu des recettes, le coût résiduel du service s'établit à 1 379 246.95 €.

#### **2-5.4 PRIX DE REVIENT**

Il s'établit à l'habitant :

	2010	2009	<i>Evolution 2010/2009</i>
Coût du service	19.89	20.03	0 %
<i>Produits ventes des matériaux</i>	<i>1.50</i>	<i>1.27</i>	<i>+ 1 %</i>
<i>Soutiens</i>	<i>0.42</i>	<i>0.29</i>	<i>+ 45 %</i>
Total recettes	1.92	1.56	+ 15 %
Coût résiduel	17.97	18.47	- 3 %

---

## 3 - Financement

---

Le financement du SICTOM du Marsan est constitué par :

### 3-1 LA FISCALITE

- Une contribution à l'habitant financée par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève à 80.00 € par habitant, en augmentation de 5 % par rapport à 2009,
- Une contribution forfaitaire supplémentaire pour la Communauté d'Agglomération du Marsan (265 280 €) et la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Bas-Armagnac Landais (20 038 €), conformément aux conventions de services partagés conclues pour le ramassage des déchets verts

Base de calcul du produit attendu pour la perception de la TEOM à l'habitant

Administration générale	2.75 €
Collecte des OM	21.73 €
Traitement des OM	21.69 €
Déchetteries	16.62 €
Collecte sélective	17.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.00 €</b>

- Montants encaissés

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>Montant des contributions</b>
Communauté d'Agglomération du Marsan	4 524 720 €
Communauté de Communes du Pays Grenadois	630 560 €
Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais	498 010 €
Communauté de Communes du Gabardan	305 600 €
Communauté de Communes du Pays d'Albret	278 320 €
Communauté de Communes du Cap de Gascogne (Aurice, Bas-Mauco, Cauna, Haut-Mauco)	177 040 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 414 250 €</b>

Le produit ainsi collecté représente 78.08 % des recettes réelles de fonctionnement.



### **3-2 LA REDEVANCE SPECIALE**

- Elle a été instituée par délibération du Comité Syndical en date du 8 avril 2002 et s'applique aux administrations collectées.
- Les tarifs fixés pour 2010 s'établissent ainsi :

Producteurs dont le volume hebdomadaire de déchets se situe de :	Forfait
1 000 à 5 000 litres	4 103 €
5 000 à 10 000 litres	9 434 €
10 000 à 20 000 litres	14 073 €
20 000 à 40 000 litres	20 919 €
plus de 40 000 litres	41 700 €

Son produit s'élève à 374 706 € représentant 4.56 % des recettes du budget .

### **3-3 SOUTIENS ORGANISMES PUBLICS**

Conseil Général des Landes (investissements réalisés)	70 431.23 €
Eco-Emballages, dont :	481 274.35 €
<i>Valorisation des matériaux</i>	447 418.42 €
<i>Compensation barème C</i>	3 898.44 €
<i>Communication aux usagers</i>	27 394.99 €
<i>Optimisation des tournées</i>	2 562.50 €
Eco Folio	44 984.00 €
OCAD3E	20 687.82 €
ADEME (achat de composteurs)	24 120.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>641 497.40 €</b>

### **3-4 REPRISE DES MATERIAUX**

Le produit de la reprise des matériaux s'est élevé à 406 363.40 € soit :

- 11 522.35 € pour le traitement
- 279 398.25 € pour la collecte sélective et le verre (+ 66%)
- 115 442.80 € pour les déchèteries (+20 %)

Une hausse globale de 45 % est enregistrée sur le produit de reprise des matériaux par rapport à 2010 alors que les soutiens versés par les Eco-organismes enregistrent une baisse de 5 %.

### **3-5 PRODUITS DIVERS**

Les produits issus de l'apport des déchets directement à l'usine de St Perdon se sont élevés à :

- 228 247.20 € pour les ordures ménagères, dont 218 354.60 € réglés par la Communauté de Communes de Roquefort, facturés sur la base d'un tarif fixé à 130 €/Tonne appliqué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010,
- 10 326.36 € pour les déchets industriels banals (DIB), facturés sur la base d'un tarif fixé à 193.00€/Tonne appliqué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010,
- 22 833.82 € pour les déchets verts, facturés sur la base d'un tarif fixé à 64.00 €/Tonne, appliqué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010,
- 425 € pour la location des bennes (1 jour)

L'ensemble de ces tarifs ont été fixés par délibération du Comité Syndical du 8 février 2010.

---

## 4 – Synthèse financière

---

### **4-1 COUT A LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

Collecte	83.50 €
Traitement	85.35 €
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>168.85 €</b>

Soit 12.89 € de plus qu'en 2009 (+ 8 %).

### **4-2 RECAPITULATION DES COUTS RESIDUELS PAR HABITANT ET PAR SERVICE**

Administration générale	2.80 €
Collecte des OM	20.47 €
Traitement des OM	21.30 €
Déchetteries	17.97 €
Collecte sélective -verre	18.14 €
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>80.68 €</b>

Soit 4.03 € (+ 5.25 %) de plus qu'en 2009.

*Mis en ligne le 17/05/2011*